

16/04/2013



Nations Unies

Secrétaire général

SG/SM/14950

AFR/2598

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL APPELLE LES AUTORITÉS DE FAIT À RÉTABLIR L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET À ASSURER LA PROTECTION DES CIVILS EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La déclaration suivante a été communiquée aujourd'hui par le Porte-parole du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon:

Le Secrétaire général est alarmé par la détérioration rapide de la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA). Il est particulièrement préoccupé par les informations faisant état d'affrontements entre la Séléka et la population à Bangui qui ont causé la mort de nombreux civils. Il condamne fermement les actes de violence de la Séléka contre la population civile. Il appelle les autorités de fait à rétablir l'ordre et la sécurité publique dans l'ensemble du pays, et à assurer la protection des civils.

Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et par les graves violations des droits de l'homme qui continuent à travers le pays, y compris les meurtres, les viols, les pillages et les pilonnages, les tirs aveugles et le recrutements d'enfants soldats. Il rappelle que ceux qui sont responsables de telles violations devront individuellement répondre de leurs actes.

Le Secrétaire général se félicite des efforts de la Communauté des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Union africaine en faveur de la paix en République centrafricaine. Il réitère que les accords de Libreville devraient être la base de tout cadre politique visant à mettre fin à la crise actuelle en République centrafricaine. Il appelle la CEEAC et l'Union africaine à prendre des mesures immédiates et urgentes pour répondre à la gravité de la situation sécuritaire avec l'assistance de la communauté internationale. Le Secrétaire général rappelle à toutes les parties prenantes la nécessité de respecter les principes de l'ordre constitutionnel, de l'inclusivité et de la transparence dans la suite du processus de transition.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel